

ANNEXE 1 (à conserver par la collectivité)

TARIFS

Fixés par délibération du Conseil d'Administration du centre de gestion du Gard
n° DEL-2025-47 du 30 juin 2025
Pour une application au 1^{er} janvier 2026

Les sommes dues sont réclamées par le centre de gestion du Gard au moyen d'un titre de recettes émis dans le courant du 1^{er} semestre de l'année concernée et à verser auprès de :

PAIRIE DEPARTEMENTALE du GARD
25 A Boulevard Talabot
30942 NIMES CEDEX 9

au profit du compte du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

1. Collectivités / établissements publics de moins de 30 agents CNRACL :

Prestations souscrites pour agents CNRACL	Taux
Tous risques	0.25% de la masse salariale *

2. Couverture IRCANTEC (toutes collectivités / établissements publics) :

Prestations souscrites pour agents IRCANTEC	Taux
Tous risques	0.25% de la masse salariale *

3. Collectivités/établissements publics de plus de 30 agents CNRACL, selon garanties souscrites :

Prestations souscrites pour agents CNRACL	Taux
Décès	0.02% de la masse salariale*
Accidents de services / trajet / maladies professionnelles	0.07% de la masse salariale*
Congé de maladie ordinaire	0.05% de la masse salariale*
Congé de Longue Maladie / congé de Longue Durée	0.07% de la masse salariale*
Maternité / Paternité / Adoption	0.04% de la masse salariale*
TOTAL (si intégralité des garanties souscrites)	0.25% de la masse salariale*

*Masse salariale de l'année N-1, telle que déclarée par l'employeur auprès de l'assureur pour règlement de la cotisation annuelle due au titre de l'adhésion au contrat.